



## Décision n° 2022-063

**Objet : Animation du spectacle "La Grosse boule"**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°II-3-2021 en date du 23 mars 2021, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2022-021 du Conseil Municipal du 1er mars 2022 relative au vote du budget primitif principal 2022,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'examen de la proposition reçue de l'association « Maison Fumetti » d'un montant de 1 000 € de réaliser l'animation du spectacle « La Grosse boule »,

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'accepter la proposition de l'association « Maison Fumetti », située 6 cour Jules Durand 44000 NANTES, de réaliser l'animation du spectacle « La grosse boule »,

**Article 2 :** De signer le devis d'un montant de 1 000 €, lequel demeurera annexé à la présente décision.

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'application de la présente qui sera notifiée à l'association « Maison Fumetti » et dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'État auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La Plaine-sur-Mer, le 11 juillet 2022

**Séverine MARCHAND**

Maire,



Le Maire,

**Séverine MARCHAND**



**Maison Fumetti**  
6 cour Jules Durand  
44000 Nantes  
contact@maisonfumetti.fr  
SIRET : 81806652400021

**Médiathèque Joseph Rousse**  
1 rue de la libération  
44770 La Plaine-sur-Mer

Nantes, le 30 juin 2022

**Devis**

**Objet : Animation du spectacle "La Grosse boule"**

Conception et animation de la performance dessinée

Inclut : la rémunération des trois artistes et celle de l'association Maison Fumetti, ainsi que les frais de transport, l'achat et la mise à disposition de matériel.

**Total**

**1000 €**

Ce devis est valable jusqu'au 30 juillet 2022.

Toute modification sera susceptible d'entraîner sa mise à jour.

La facture correspondant sera payable à réception.

**Madame le Maire,  
Séverine MARCHAND**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Titulaire du compte : <b>MAISON FUMETTI</b>						
Domiciliation : <b>MONCREDITCOOPERATIF.COOP</b>						
42559	00069	41020040915	12			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib			
Numéro de compte bancaire International (IBAN)						
FR76	4255	9000	6941	0200	4091	512
CODE BIC : <b>CCOPFRPPXXX</b>						

Maison Fumetti est une association Loi 1901, non soumise à TVA, conformément à l'article 293B du code des impôts.

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire

044-214401267-20220712-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 12-07-2022

Publication le : 12-07-2022



Le Maire,

**Séverine MARCHAND**